

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET  
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE  
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**SESSION 2017**

**ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**SPÉCIALITÉ : RÉSEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 25 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Vous êtes technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe, au sein du service voirie de la ville de TECHNIVILLE comptant 50 000 habitants et 70 km de voirie communale.

La ville a beaucoup investi dans les aménagements en travaux neufs de voirie délaissant alors la part entretien des voiries existantes. Face à de nombreuses remarques des usagers sur la dégradation des voies, le maire a décidé d'allouer une partie du budget à l'entretien des voiries.

Dans un premier temps, le directeur général des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'entretien des voiries communales.

**10 points**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions visant à élaborer un plan pluriannuel d'entretien de la voirie communale.

**10 points**

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

**Liste des documents :**

- Document 1 :** « Gestion de la voirie - Quelle politique d'entretien ? » - Nicolas Delecourt - [www.mairie2000.fr](http://www.mairie2000.fr) - consulté le 21 novembre 2016 - 3 pages
- Document 2 :** « Les dégradations des chaussées » - CETE SO - 10 avril 2013 - 7 pages
- Document 3 :** « Guide méthodologique du réseau communal » - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) - Mars 2012 - 3 pages
- Document 4 :** « L'entretien courant des chaussées » - *Service d'Etude Techniques des Routes et Autoroutes* - 1996 - 7 pages
- Document 5 :** « L'entretien des voies communales » (extrait) - Florence Masson - [www.mairie2000.fr](http://www.mairie2000.fr) - consulté le 21 novembre 2016 - 1 page
- Document 6 :** « Les politiques d'entretien des voies communales » - Olivier Petiot - *Techni.cités* - 8 septembre 2010 - 2 pages

**Documents reproduits avec l'autorisation du CFC**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*